

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du vendredi 29 novembre 2019

Date de la convocation :

25/11/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf novembre l'assemblée
régulièrement convoquée,*

Membres en exercice :

15

s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :

11

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :

12

Secrétaire de séance:

Michèle MOUTTE

Excusés :

Représentés :

Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS

Absents :

Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, Cathie MAZZOLINI

DE 2019 061

Objet: Participation financière au transport scolaire 2019/2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire 2019/2020, l'organisation des transports scolaires est prise en charge par la Région Sud.

L'ensemble des parents d'élèves ont donc inscrit leurs enfants via un site dédié et ont donc payé directement leur participation, à savoir 110€/ élève et 55€ à partir du 3ème.

Jusqu'alors, une participation communale de chaque commune membre était versée au Syndicat des Transports Scolaires puis répartie sur l'ensemble des élèves de l'école primaire et du collège.

Monsieur le Maire propose donc de verser cette participation financière directement aux élèves domiciliés sur Banon, compte tenu de la liste adressée par les services de la Région Sud.

A ce jour, nous comptons :

- 1 élève primaire
- 4 élèves collégiens
- 9 élèves lycéens

La liste transmise par la Région Sud devant être mise à jour, ces données ne sont pas définitives.

Pour information, la somme versée au syndicat en 2018 s'élevait à 450.00€.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour une participation de 90€ par élève.
- **PRÉCISE** que cette participation sera directement versée aux parents d'élèves, dont les enfants sont domiciliés sur la commune de Banon, conformément à la liste de la Région Sud.
- **PRÉCISE** que les élèves concernés sont les élèves du primaire, et les collégiens.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à la majorité avec 7 voix contre, 3 abstentions et 2 voix pour,

- **REFUSE** de participer au transport des lycéens.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Y'.